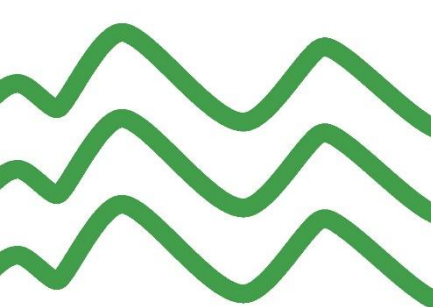


Projet d'agrandissement du Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET-HS)

Mémoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Présenté au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)



Octobre 2025

Table des matières

PRÉSENTATION ET MISE EN CONTEXTE	2
ACTIONS CONCRÈTES	2
Municipalisation des collectes des matières résiduelles.....	3
Municipalisation des vidanges des boues d’installations septiques	3
Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)	4
Optimisation du réseau d’écocentres.....	4
Changement de règlementation et de fréquence de collecte.....	5
Statistiques	5
PROJET D’AGRANDISSEMENT DU LET-HS	5
CONCLUSION.....	6

Présentation de la MRC et mise en contexte

La MRC du Fjord-du-Saguenay (ci-après MRC) a été créée en 2002. Elle regroupe treize municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre trois territoires non organisés (TNO). Son territoire, d'une superficie de 44 282 km², en fait la troisième plus vaste MRC en superficie au Québec. Comptant près de 25 000 habitants, elle se distingue par sa qualité de vie à portée de la nature, son environnement sécuritaire, son caractère familial et ses paysages majestueux, marqués notamment avec le fjord et le massif des Monts-Valin. La MRC assume diverses responsabilités, dont l'aménagement du territoire, le développement économique, la gestion des matières résiduelles, la sécurité incendie, l'évaluation foncière ainsi que la gestion du territoire public.

Plus particulièrement en gestion des matières résiduelles, la MRC a déclaré sa compétence en 2017, ce qui a permis d'uniformiser le service sur tout le territoire pour avoir une vision commune sur les actions et les efforts à poser. Auparavant, chacune des municipalités membres de la MRC offrait son propre service. Toutefois, en raison de la fermeture imminente du lieu d'enfouissement technique de Chicoutimi (Centre technologique AES) prévue pour novembre 2017, endroit où étaient dirigées les matières résiduelles de la MRC et de la Ville de Saguenay (ci-après « la Ville »), la MRC a pu entreprendre des négociations menant à une entente régionale historique. Celle-ci a été conclue entre trois partenaires: la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (ci-après « la Régie »), la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay, afin de permettre l'utilisation commune d'un site d'enfouissement régional.

Cette entente fut la première dans la mise en commun des efforts régionaux pour limiter la quantité de matières enfouies sur le territoire entier du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en plus de bénéficier d'avantages économiques puisque le LET-HS est sous propriété et responsabilité publique, étant opéré et géré par la Régie.

Évidemment, la mise en commun des efforts a nécessité une période d'adaptation, les trois entités ne se trouvant pas au même stade de développement. En effet, la Régie, en activité depuis 2008, disposait déjà d'une structure bien établie, alors que la Ville et la MRC ne comptaient pas encore de service de l'environnement formel au sein de leur organisation. La MRC a donc redoublé d'efforts afin de combler cet écart par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Actions concrètes

Municipalisation des collectes des matières résiduelles

La première action concrète a consisté à instaurer, en 2018, la collecte des résidus ultimes et des matières recyclables pour les citoyens du territoire. À cette occasion, la fréquence de collecte des résidus ultimes a été modifiée pour passer à une collecte aux deux semaines, une mesure visant à encourager l'utilisation du bac bleu et réduire la quantité de matières destinées à l'enfouissement. Par la suite, la MRC a municipalisé les industries, commerces et institutions (ICI) dans le but de travailler avec ceux-ci à la réduction de leurs matières enfouies et favoriser le recyclage. Pour ce faire, une tarification incitative a été mise en place.

En 2019, une seconde entente entre la Régie et la MRC a été conclue pour la construction d'une plateforme de compostage destinée à la collecte et au traitement des matières organiques sur le territoire. Ceci a permis, dès 2020, d'instaurer la collecte et ainsi, de faire une action concrète pour diminuer le taux d'enfouissement. La première distribution de compost gratuit aux citoyens a pu se faire dès le printemps 2022, en collaboration avec la Régie. La Ville ayant débuté la collecte de ces matières en 2022, les trois entités ont, dès 2024, uni leurs efforts pour organiser une distribution concertée de compost dans toute la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au printemps, afin de susciter l'engouement des citoyens et de donner une meilleure visibilité à l'événement.

Municipalisation des vidanges des boues d'installations septiques

En 2020 et 2021, la MRC a concentré ses efforts dans la municipalisation de la vidange des boues d'installations septiques présentes sur son territoire. Cette mesure visait à empêcher la contamination des eaux de surface et souterraines, à éviter la prolifération des algues bleu-vert dans les cours d'eau et à prévenir les débordements et les refoulements. En effet, c'est plus de 8 000 installations qui nécessitent des vidanges à fréquences variables. Ces boues ainsi recueillies sont entièrement valorisées et ne se retrouvent donc pas au LET-HS.

Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

En 2021, la MRC a également débuté la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Lors de la révision, plusieurs rencontres ont été effectuées avec la Régie et la Ville afin d'harmoniser les actions respectives des différents PGMR en révision, dans le but de coordonner les actions à venir et d'évaluer si certaines d'entre elles pourraient être déployées à l'échelle régionale. C'est d'ailleurs de ces rencontres qu'est née la campagne régionale de sensibilisation au tri des matières résiduelles « À cause du fait simple de même? » qui a débuté en 2024 et qui se poursuit à ce jour. Elle repose sur une stratégie de communication diversifiée, répétée et accessible, mobilisant plusieurs médias afin d'atteindre les objectifs de réduction des résidus ultimes et de prolongation de la durée de vie du LET. De cette campagne sont nés plusieurs outils terrain tels qu'un répertoire régional des organismes de réemploi ainsi qu'un dépliant et des affiches portant sur le tri des matières.

Optimisation du réseau d'écocentres

En 2022, un projet d'optimisation du réseau d'écocentres de la MRC a débuté. La réfection de quatre points de dépôt ainsi que de deux nouveaux écocentres a été effectuée durant les années 2023 et 2024. Le projet, déposé auprès de RECYC-Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a bénéficié d'aides financières. Un septième écocentre est présentement en construction pour compléter l'optimisation du réseau. Au total, ce grand projet aura totalisé des coûts d'approximativement 3 M\$, où la majorité des sommes ont été assumées par la MRC puisque pour cette dernière, ce projet représentait un énorme potentiel pour diminuer l'enfouissement de matières et permettre de les valoriser. En 2025, l'accès aux ICI a été accordé, à l'exception des entrepreneurs en construction, leur permettant ainsi de se départir convenablement de leurs matières et d'éviter leur enfouissement. Ce projet d'optimisation du réseau d'écocentres a d'ailleurs été choisi par RECYC-Québec pour figurer dans leur vitrine de projets concrets et inspirants. Une capsule a été produite et est disponible sur le site Internet de RECYC-Québec.

Depuis la mise en marche des écocentres optimisés par la MRC, plusieurs autres matières sont acceptées et la recherche de débouchés se fait en continu pour valoriser le plus possible les matières y étant acheminées. La MRC a d'ailleurs été la première en région à conclure une entente avec AgriRécup pour le recyclage des plastiques agricoles.

Changement de réglementation et de fréquence de collecte

En début d'année 2025, la réglementation concernant le nombre de bacs de résidus ultimes a été revue à la baisse, limitant désormais à un seul bac par adresse civique. Depuis le 1^{er} octobre 2025, la fréquence de collecte des bacs de résidus ultimes est passée à une collecte toutes les trois semaines. La fréquence de collecte des bacs bruns a également été ajustée afin d'offrir un meilleur service durant les périodes plus critiques, en étant modulée selon les saisons : une collecte hebdomadaire du 1^{er} mai au 31 octobre, et une collecte toutes les quatre semaines du 1^{er} novembre au 30 avril. Ces mesures visent à encourager une utilisation accrue du bac brun, du bac bleu et des écocentres, dans le but de réduire les résidus ultimes envoyés à l'enfouissement.

Statistiques

Depuis 2018, une amélioration se dessine dans les quantités de matières enfouies au niveau des ordures ménagères (bacs roulants) des citoyens. En effet, les données sont passées d'environ 300 kg par habitant à 254 kg par habitant en 2024, avec une baisse notable en 2023, suivant l'ouverture des écocentres du réseau de la MRC. Étant donné qu'environ 400 kg par habitant sont enfouis en moyenne sur le territoire, et que la portion liée aux ordures ménagères diminue, les efforts des prochaines années devront se concentrer sur les ICI et les villégiateurs, qui utilisent des conteneurs plutôt que des bacs roulants, afin de réduire le taux d'enfouissement total. Un service-conseil est d'ailleurs offert sur demande pour les accompagner dans cette démarche.

Projet d'agrandissement du LET-HS

Le projet d'agrandissement du LET-HS a pour objectif d'assurer la pérennité du site existant et ainsi, éviter la construction d'un nouveau lieu d'enfouissement ailleurs dans la région. En effet, si ce site venait à fermer, les résidus ultimes des citoyens et des ICI devraient être acheminés vers un autre site, soit ailleurs dans la région ou à l'extérieur, ce qui augmenterait considérablement les distances à parcourir. Il est important de noter que la région est relativement isolée des autres régions administratives, ce qui entraîne de grandes distances pour le transport des matières résiduelles et complique la gestion logistique.

Dans ce contexte, ces scénarios entraîneraient d'importantes répercussions au niveau environnemental, notamment une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) si les

résidus ultimes devaient être transportés à l'extérieur de la région. Il y aurait également des pertes économiques considérables, liées aux coûts de transport et la nécessité de maintenir des infrastructures supplémentaires. Le fait que les trois entités se partagent les coûts liés à des infrastructures communes permet une économie notable pour chacune d'elles, puisque ces installations sont extrêmement coûteuses à opérer et à entretenir. De plus, l'implantation d'un nouveau site ailleurs dans la région pourrait entraîner une empreinte environnementale beaucoup plus importante qu'un agrandissement du site actuel, notamment en raison de la nécessité de construire toutes les infrastructures requises, telles qu'une usine de traitement du lixiviat, des bureaux d'opérations, des balances, et plusieurs autres installations. Enfin, en ce qui concerne la situation de la MRC du Fjord-du-Saguenay, celle-ci ne pourrait assumer seule l'entretien de telles infrastructures compte tenu de sa faible population et, par conséquent, de sa capacité limitée à en supporter les coûts élevés.

Pour la MRC, l'agrandissement de ce site est donc primordial pour continuer à offrir un service efficace aux citoyens et aux ICI à un coût raisonnable, tout en minimisant au maximum les impacts environnementaux. Sans cet agrandissement, les coûts ainsi que les conséquences écologiques augmenteraient considérablement.

Conclusion

L'enfouissement des résidus ultimes provenant des citoyens et des ICI demeure nécessaire, ce qui rend indispensable le maintien et la pérennisation d'un site d'enfouissement dans la région. Malgré les efforts et les actions concrètes mises en place par la MRC depuis plusieurs années pour diminuer le taux d'enfouissement, notamment en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de compostage, il revient à chacun, citoyens comme ICI, de faire l'effort de consommer moins et de mieux trier. Cette responsabilité individuelle devient une responsabilité collective et un engagement à réduire l'enfouissement, permettant ainsi une plus grande longévité pour le LET-HS.

La MRC continuera à mettre en œuvre des actions concrètes pour tenter de diminuer le taux d'enfouissement sur son territoire, en collaboration avec la Régie et la Ville, en mettant en commun des initiatives pertinentes et ayant un potentiel de répercussions régionales, telles que la campagne de sensibilisation régionale « À cause tu fais simple de même? », l'arrimage des

différents PGMR, la distribution du compost aux citoyens, etc. Ces exemples ne sont que quelques-uns parmi d'autres.

Par ailleurs, plusieurs grands chantiers au Québec contribueront à limiter l'enfouissement des matières autres que des résidus ultimes, comme les matières recyclables. En effet, la modernisation de la collecte sélective, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, vise cet objectif en responsabilisant les producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés, à amorcer un virage vers une économie circulaire, tout en créant des débouchés pour les matières recyclées.

Un autre grand chantier actuellement en cours au Québec, qui aura un impact majeur pour les lieux d'enfouissement techniques, concerne les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Ces matières, généralement volumineuses et lourdes, exercent une pression importante sur la capacité du site. Peu de débouchés existent au Québec pour cette matière, particulièrement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, éloignée de plusieurs industries, ce qui en fait une problématique à l'échelle nationale, d'où l'implication importante de RECYC-Québec dans ce chantier. En plus des actions à réaliser dans son PGMR, la MRC demeure attentive aux recommandations et aux outils développés par ces derniers afin d'adopter et de faire adopter de meilleures pratiques pour limiter l'enfouissement de ces matières.

En conclusion, comme déjà mentionné, l'enfouissement des résidus ultimes demeurera nécessaire, ce qui rend le projet d'agrandissement du LET-HS essentiel pour répondre aux besoins en gestion des déchets de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les trois entités mettent déjà leurs efforts en commun pour diminuer ce taux par des actions concrètes, notamment en maintenant l'entente de 2017, qui se veut un engagement significatif pour toute la région. Ces initiatives seront maintenues et intensifiées au cours des prochaines années, comme elles l'ont été jusqu'à présent, afin de limiter les impacts environnementaux associés au site et de préserver l'environnement pour les générations futures.



Gérald Savard

Préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay